

Développer son cheptel apicole

Division d'essaims

🎓 Formation qualifiante en présentiel

8 et 9 avril 2024



OBJECTIFS

Augmenter son cheptel apicole par division d'essaims. Formation adressée aux personnes souhaitant augmenter le nombre de colonies ou compenser la mortalité au rucher.

Compétences visées :

- acquérir les connaissances sur la dynamique des populations
- mettre en œuvre la division d'essaims

RÉFÉRENCES

- FORMACODE : 210049

📍 LIEU : Locaux du CFPPA,
rucher-école du CFPPA

🕒 DURÉE & RYTHME :
14 heures
8h30-12h00 13h30-17h00

PROCHAINE SESSION :

- 8 et 9 avril 2024

PUBLICS CONCERNÉS :

- Salariés-ées
- Exploitants-tes agricoles
- Autres publics

✅ PREREQUIS : aucun

CONTENU DE LA FORMATION

Développer son cheptel (7H) :

Rappel sur la dynamique des populations au rucher
Prévention de l'essaimage naturel
Différentes méthodes de division et création d'essaims
Calendrier des réalisations

Mise en pratique (7H) :

Observation pratique de la colonie.
Pratique de division d'essaims au rucher

Intervenant :

P. REIFA, apiculteur



RÉFÉRENTS DE LA FORMATION

Philippe BIZEUL, directeur
04 75 26 65 90 | philippe.bizeul@educagri.fr

Arnault CHEVALIER, référent pédagogique
04 75 26 90 45 | arnault.chevalier@educagri.fr

Laetitia TRACOL, référente administrative
04 75 26 65 93 | laetitia.tracol@educagri.fr

CONDITIONS D'ADMISSION

- Avoir plus de 18 ans

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Fiche d'inscription à retrouver sur notre site internet :
www.cfppa-nyons.fr

Attendre la confirmation d'inscription avant d'effectuer des démarches de financement.

COÛT ET FINANCEMENT

- VIVEA (soumis à acceptation) : 252.00€, vérifier votre éligibilité et nous adresser une attestation MSA, si vous êtes en parcours d'installation nous adresser les documents indiqués dans rubrique "Justificatifs à fournir" <https://vivea.fr/chef-dentreprise-agricole/contributeur-installation-en-agriculture-createurs-dentreprise-formation-non-financée-par-VIVEA-pour-les-personnes-en-parcours-d'installation>
- Personnel : 175.00€, règlement par virement ou par chèque à renvoyer à réception de la confirmation d'inscription
- Autres financements (employeur, Pôle Emploi...) : 175.00€, un devis vous sera adressé avec la confirmation d'inscription
- Non éligible au CPF

VALIDATION DES COMPÉTENCES

Lors d'ateliers vous serez amenés à pratiquer des opérations au rucher et à les commenter.

Attestation de suivi de formation

MATÉRIELS ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Rucher-école du CFPPA et de l'intervenant
- Terrain pédagogique 1.4 ha avec bâtiment agricole 180 m², serre 80 m², diverses cultures (PPAM, oliviers, vigne...).

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Cours en salle
- Travaux de mise application pratique

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Déplacements à votre charge à prévoir sur les lieux de pratique et les visites.

Tenues de protection fournies par le CFPPA lors de la pratique si besoin

INFORMATIONS PRATIQUES (hébergement, accessibilité) :

DISPONIBLES SUR NOTRE SITE INTERNET

WWW.CFPPA-NYONS.FR

